



Département du GARD

Nbre de membres : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 19

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL De la commune de SAINT MAMERT DU GARD

SEANCE DU 11 JUIN 2020

L'an deux mil vingt et le onze juin à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine BERGOGNE, Maire.

Présents : Mesdames COSSART Clémence, GRANIER Laura, Messieurs ROUVIERE Serge, FLOUTIER Jean-Marc, GUIGUES Francis, Adjoint
Mesdames AABAID Mélissa, DERNONCOURT Béatrice, GARRIDO Eve, MADIOT Sylvie, PIGA Florie, RAMIS Françoise, Messieurs AYCART Daniel, BANNWARTH André, BOUET Frank, CANONGE Brice, COURTES Patrick, PIERREZ Eric, Conseillers Municipaux

A donné pouvoir : Mme MARTIN Véronique, Conseillère Municipale à M. ROUVIERE Serge

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc FLOUTIER

ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Mme le Maire rappelle qu'en application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les conseils municipaux des communes de plus 1000 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent leur installation. (Art. L2121-8 du Code général des Collectivités Territoriales).

Mme le Maire fait lecture du règlement, article par article et entendu les débats des conseillers municipaux autour de la rédaction des différents articles,

Mme le Maire demande aux conseillers s'ils souhaitent recevoir leurs convocations de manière dématérialisée. Les conseillers confirment tous vouloir recevoir les convocations par mail.

M. Bouet ne souhaite pas que soit imposé aux conseillers de soumettre les questions orales par écrits 24h avant la séance. Il souhaite que le sujet puisse être débattu le jour même.

Mme Bergogne précise que les questions en lien avec l'ordre du jour n'ont pas à être transmises par écrit avant la séance. Seules les questions relatives à des affaires de la commune et qui ne seraient pas inscrites à l'ordre du jour doivent être communiquées par écrit à la mairie afin qu'une réponse puisse être apportée en séance.

M. Canonge interroge Mme Bergogne sur la durée accordée au traitement des questions diverses et demande à ce que soient notées au compte rendu du conseil municipal les questions qui n'auraient pas pu être traitées au cours d'une séance par manque de temps, afin qu'elle puisse l'être sur une prochaine séance.

Après avoir fait valider les modifications apportées au document de travail joint en annexe de la convocation,

le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité, 3 contre (Mme Piga, Mrs. Bouet et Canonge), en ce qui concerne uniquement la rédaction de l'article 3 portant sur la réglementation des questions orales, décide d'approuver le contenu du règlement intérieur compte tenu des modifications apportées en séance.

Le règlement du Conseil Municipal, dans sa version modifiée en séance, sera joint à la délibération.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS AUX DIFFERENTES COMMISSIONS MUNICIPALES

Mme le Maire rappelle la nécessité de désigner les délégués de la commune aux différentes commissions municipales. Mme le Maire propose de voter à main levée : proposition adoptée à l'unanimité.

Après appel des candidatures et vote à main levée du Conseil Municipal, les délégués ont été élus à l'unanimité des membres présents aux commissions suivantes :

APPEL D'OFFRES :

Délégués titulaires : GUIGUES Francis, ROUVIERE Serge, AABAID Mélissa

Délégués suppléants : COSSART Clémence, BANNWARTH André, CANONGE Brice

TRAVAUX/VOIRIE/RESEAUX :

Délégués Titulaires : ROUVIERE Serge, GRANIER Laura, GUIGUES Francis, BANNWARTH André, Brice CANONGE, BOUET Frank

Délégués suppléants : FLOUTIER Jean-Marc, COURTES Patrick, AYCART Daniel, PIERREZ Eric, DERNONCOURT Béatrice, MARTIN Véronique

ENFANCE/JEUNESSE/SCOLARITE :

Délégués titulaires : COSSART Clémence, COURTES Patrick, MADIOT Sylvie, MARTIN Véronique, AABAID Mélissa, PIGA Florie

Délégués suppléants : GRANIER Laura, RAMIS Françoise, PIERREZ Eric, DERNONCOURT Béatrice

RISQUES NATURELS ET SANITAIRES :

Délégués titulaires : ROUVIERE Serge, GRANIER Laura, GUIGUES Francis, PIGA Florie

Délégués suppléants : GARRIDO Eve, COURTES Patrick, CANONGE Brice, DERNONCOURT Béatrice

URBANISME – DEVELOPPEMENT LOCAL :

Délégués Titulaires : ROUVIERE Serge, GRANIER Laura, GARRIDO Eve, AYCART Daniel, CANONGE Brice, BOUET Frank

Délégués suppléants : GUIGUES Francis, COSSART Clémence, FLOUTIER Jean-Marc, COURTES Patrick, BANNWARTH André, AABAID Mélissa,

ENVIRONNEMENT/AGRICULTURE /CHASSE :

Délégués Titulaires : GRANIER Laura, GUIGUES Francis, GARRIDO Eve, COURTES Patrick, CANONGE Brice

Délégués suppléants : ROUVIERE Serge, RAMIS Françoise, BANNWARTH André, PIERREZ Eric, PIGA Florie

COMMUNICATION :

Délégués titulaires : GRANIER Laura, ROUVIERE Serge, GARRIDO Eve, COSSART Clémence, PIGA Florie

Délégués suppléants : FLOUTIER Jean-Marc, PIERREZ Eric, GUIGUES Francis, MADIOT Sylvie, AABAID Mélissa,

VIE LOCALE ET ASSOCIATIONS :

Délégués titulaires : COSSART Clémence, COURTES Patrick, GRANIER Laura, MADIOT Sylvie, BOUET Frank

Délégués suppléants : BANNWARTH André, PIERREZ Eric, RAMIS Françoise, DERNONCOURT Béatrice, PIGA Florie

FINANCES SUBVENTIONS :

Tous les membres du conseil municipal

DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM LEINS GARDONNENQUE

Madame le Maire rappelle la nécessité de désigner les délégués de la commune au conseil syndical du SIVOM LEINS GARDONNENQUE.

Après appel des candidatures, les délégués ont été élus à l'unanimité des membres présents :

- Titulaires : BERGOGNE Catherine, COSSART Clémence, FLOUTIER Jean-Marc
- Suppléants : ROUVIERE Serge, GRANIER Laura, MADIOT Sylvie

DESIGNATION DES DELEGUES AUX DIFFERENTES COMMISSIONS DU SYNDICAT LEINS GARDONNENQUE

Mme le Maire rappelle la nécessité de désigner les délégués de la commune aux commissions du syndicat Leins Gardonnenque.

Après appel des candidatures, les délégués ont été élus l'unanimité des membres présents aux commissions suivantes :

Administration/Planification/Finances :

Délégué titulaire : FLOUTIER Jean-Marc

Délégué suppléant : ROUVIERE Serge

Petite enfance/Enfance jeunesse/Périscolaire :

Délégué titulaire : COSSART Clémence

Délégué suppléant : MADIOT Sylvie

Vie Locale/Sport/Natation/Communication :

Délégué titulaire : COURTES Patrick

Délégué suppléant : GRANIER Laura

Emploi/Urbanisme/Propreté :

Délégué titulaire : ROUVIERE Serge

Délégué suppléant : COSSART Clémence

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES MATERNELLES

Mme le Maire rappelle la nécessité de désigner les délégués de la commune au Syndicat intercommunal des écoles maternelles.

Après appel des candidatures, les délégués ont été élus à l'unanimité des membres présents :

- Titulaires : COSSART Clémence, DERNONCOURT Béatrice, PIGA Florie
- Suppléants : FLOUTIER Jean-Marc, MADIOT Sylvie, AABAID Mélissa

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'ELECTRICITE DU GARD

Mme le Maire rappelle la nécessité de désigner les délégués de la commune au Syndicat mixte d'électricité du Gard.

Après appel des candidatures, les délégués ont été élus à l'unanimité des membres présents :

- Titulaires : ROUVIERE Serge, CANONGE Brice
- Suppléants : GUIGUES Francis, BANNWARTH André

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE LENS PIGNEDES

Madame le Maire rappelle la nécessité de désigner les délégués de la commune au Syndicat mixte Lens Pignèdes

Après appel des candidatures, les délégués ont été élus à l'unanimité des membres présents :

- Titulaire : ROUVIERE Serge,
- Suppléant : AYCART Daniel

DESIGNATION DES DELEGUES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE

Mme le Maire rappelle la nécessité de désigner les délégués de la commune au Syndicat intercommunal de voirie.

Après appel des candidatures, les délégués ont été élus à l'unanimité des membres présents :

- Titulaires : GUIGUES Francis, PIERREZ Eric
- Suppléants : AYCART Daniel, GRANIER Laura

DESIGNATION DES DELEGUES AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mme le Maire retire cette délibération de l'ordre du jours car les personnes sollicitées pour être nommées au CCAS parmi les membres de la société civile n'ont pas encore répondu.

DESIGNATION DU DELEGUE LOCAL AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Mme le Maire fait part de la lettre du CNAS demandant de désigner un délégué de la commune au Comité National d'Action Sociale.

Après appel des candidatures et vote à main levée du Conseil Municipal, le délégué a été élu à l'unanimité des membres présents :

- Titulaire : COSSART Clémence

DESIGNATION DES DELEGUES A LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Mme le Maire rappelle la nécessité de désigner les délégués de la commune à la commission de contrôle des listes électorales.

Après appel des candidatures, les délégués ont été élus à l'unanimité des membres présents :

- Titulaires : DERNONCOURT Béatrice, BANNWARTH André, COURTES Patrick, BOUET Frank, CANONGE Brice

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA FONDATION CLARA EN VUE DE PROCEDER A UNE CAMPAGNE DE STERILISATION DE CHATS

Mme le Maire rappelle qu'elle a été saisie de plusieurs plaintes concernant la divagation de chats dans le quartier du Moulin.

Considérant que la commune a conventionné avec la SACPA pour prendre en charge la capture, le ramassage et le transport d'animaux errants sur la voie publique le 14 mars 2017 et ce jusqu'au 1^{er} janvier 2021,

Considérant que cette convention permet de conclure un contrat de prise en charge et de gestion des colonies de chats libres avec la Fondation Clara,

Entendu l'exposé de Mme le Maire sur les modalités de la campagne de stérilisation et les débats des conseillers municipaux autour du nombre de chats à capturer sur ce secteur,

M. Bouet signale que le problème de la divagation des chats touche toute la commune et émet des doutes sur l'efficacité de la campagne de stérilisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité 1 contre (M. Bouet), 1 abstention (Mme Dernoncourt) :

- de fixer à quinze l'estimation du nombre de chats à stériliser,
- d'inscrire les sommes correspondantes au budget,
- d'autoriser Mme le maire à signer la convention avec le Fondation Clara en vue de procéder à la campagne de stérilisation.

REGULARISATION SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

En raison de la situation sanitaire, le maire a été autorisé à verser aux associations une partie de leurs subventions pendant la période de confinement afin de leur venir en aide.

Mme COSSART, rapporteur, présente au conseil municipal les propositions attribution des subventions aux associations de ST MAMERT au titre de l'année 2020. Elle propose que pour les associations qui n'organisent pas d'évènement particulier du fait du contexte épidémique COVID, un forfait de 300 € leur soit versé pour la participation aux frais de fonctionnement. Pour celles qui ont une activité régulière annuelle, la base du montant sera identique au montant de la subvention N-1.

Nom association	Demandes 2020	Subventions accordées le 10/04/2020	adopté
Jeunesse St Mamertoise AJSM	2 000	300	unanimité
Karaté	800	600	unanimité
Papilles en fête	2 400	300	unanimité
Gym pour tous	400	300	unanimité
Chasse	500	500	unanimité
La Mariette	500	400	unanimité
Les papillons des Leins	450	300	unanimité
Les petipas du Gard	350	350	unanimité
SMAC	300	300	unanimité
Mémoire de St Mamert	400	400	unanimité
Vivence	1000	500	unanimité
Les petites canailles	300	300	unanimité
La calebasse	500	300	unanimité
Le rucher SIVAM	500	200	unanimité
Paroisse catholique	300	300	unanimité

Paroisse protestante	300	300	unanimité
Le CLU de l'ESSM (création 2019)	500	300	unanimité
Prévention routière	100	100	unanimité
Entraide œcuménique	100	100	unanimité
Ligue cancer	100	100	unanimité
Croix rouge	100	100	unanimité
Terre des enfants	100	100	unanimité
Restos du cœur	100	100	unanimité
Secours populaire	100	100	unanimité
Téléthon	100	100	unanimité
TOTAL		6 750	

Montant total des subventions allouées pour l'année 2020 : 6 750 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les attributions de subventions au titre de l'année 2020 telles que présentées. Il est précisé que les conseillers municipaux directement intéressés au fonctionnement d'une des associations concernées ne prennent pas part au vote d'attribution pour ladite association. Ainsi, Mrs. ROUVIERE, AYCART et BANNWARTH n'ont pas pris part au vote concernant la subvention pour Papilles en fête, Mrs COURTES et BANNWARTH n'ont pas pris part au vote concernant la subvention pour le SMAC, Mme GARRIDO n'a pas pris part au vote concernant la subvention de Vivence et M CANONGE n'a pas pris part au vote concernant la subvention au CLU.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de régulariser l'attribution des subventions comme visé ci-dessus.

Les crédits sont ouverts à l'article 65748 du Budget Primitif 2020.

REGULARISATION PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE

Mme le Maire explique qu'en application de l'article 2 de l'ordonnance du 25 mars relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux et afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, la commune peut signer une convention avec l'Etat et fixe sa participation à hauteur de 2 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de régulariser cette participation,
- autorise Mme le Maire à inscrire les crédits au budget de la commune 2020

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DE LA TOUR DE L'EGLISE

Mme le Maire expose :

Considérant que la commune de St Mamert du Gard possède une église dont la cloche centenaire a récemment été classée,

Considérant que la tour de cette église est endommagée par l'intrusion de nombreux pigeons,

Considérant que les opérations de captures ne pallient pas les dommages causés, qu'il y a lieu de procéder à une opération de rénovation et de sécurisation de la tour, en vue d'une part de restaurer l'intérieur de la tour de l'église, en particulier un escalier en colimaçon et d'autre part, d'empêcher l'intrusion des pigeons afin de d'éviter de futurs dégâts.

Vu les dépenses et les recettes prévisionnelles du projet :

Dépenses		Recettes	
Travaux	9 744,00 €	Département du Gard	1 896,60 €
Nettoyage	1 320,00 €		
Capture et mise sécurité	1 000,00 €		
Pose de grilles	580,00 €		
		Fonds de concours CANM	5 373,70 €
		Autofinancement	5 373,70 €
Dépenses HT	12 644,00 €	Recettes	12 644,00 €

Après en avoir entendu, l'exposé de Mme le Maire et après, en avoir délibéré,

le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- * de valider le projet de rénovation de l'église,
- * de solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs concernés,
- * d'autoriser Mme le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LE CHANGEMENT DES CLIMATISEURS REVERSIBLES DU FOYER.

Madame le Maire expose :

Considérant que la commune de ST MAMERT DU GARD a procédé à une étude en lien avec le Conseil en Energie Partagée, service de l'Agglomération de Nîmes Métropole en vue de réaliser des économies d'énergie et diminuer l'empreinte carbone issue de la consommation énergétique des bâtiments,

Considérant que les climatiseurs réversibles du foyer sont alimentés par du gaz Chlorodifluorométhane (R22) qui, de par sa constitution, est mis en cause dans le phénomène d'appauvrissement de la couche d'ozone et n'est plus commercialisé en Europe,

Considérant que les climatiseurs dont l'alimentation en gaz R22 n'est plus renouvelée perdent en rendement et ne permettent plus de chauffer ou climatiser le foyer de manière optimale,

Considérant que le foyer communal est utilisé de manière régulière par l'ensemble de la population du village (associations, écoles, administrés), il y a lieu d'assurer la climatisation et le chauffage du foyer pour permettre son utilisation au plus grand nombre tout au long de l'année,

Considérant que l'opération consiste à remplacer 5 climatiseurs alimentés par du gaz R22 par des climatiseurs aux normes sanitaires et écologiques,

Vu les dépenses et les recettes prévisionnelles du projet :

Dépenses		Recettes	
Climatiseurs	7 850,00 €	Région Occitanie	2 355,00 €
		Fonds de concours CANM	2 747,50 €
		Autofinancement	2 747,50 €
Dépenses HT	7 850,00 €	Recettes	7 850,00 €

Après en avoir entendu, l'exposé de Madame le Maire, et après, en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- * de valider le projet de rénovation énergétique du foyer communal,
- * de solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs concernés,
- * d'autoriser Mme le Maire à signer tout acte afférent à la présente délibération.

SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Mme le Maire explique que les travaux du chemin de la gare sont pratiquement terminés et qu'afin de pouvoir régler la facture finale, il est souhaitable que la commune souscrive une ligne de trésorerie de 235 000 € en attendant le versement des subventions déjà attribuées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité, de donner pouvoir à Mme le Maire pour signer la ligne de trésorerie à intervenir entre la Commune et l'organisme choisi.

INFORMATIONS DIVERSES

Demande d'autorisation d'occupation du domaine public :

Suite à la demande du 20 novembre 2019 déposée par le gérant de la pizzeria à emporter, le Pinocchio, portant sur l'extension de son autorisation dans la durée (14 avril – 14 octobre) ainsi que l'extension de la surface dont il dispose pour installer sa terrasse dans l'impasse avoisinante et suite à une demande du 27 février 2020 de la part de la gérante du bar la P'tite Mous'se d'étendre sa terrasse en raison des mesures de distanciation sociales, il est proposé au conseil d'émettre son avis sur l'autorisation à accorder à ces demandes.

Mme le Maire propose de faire droit à ces demandes autant sur la durée que sur la surface à condition que les gérants fournissent un plan coté permettant de s'assurer que les normes de sécurité incendie et les normes d'accessibilité soient respectées. En ce qui concerne la demande de la pizzeria d'installer une terrasse dans l'impasse à côté de l'église, il sera proposé au gérant de s'installer sur une et, si besoin, deux places de stationnement sur la place de l'église pour qu'il dispose d'une surface suffisante. Le respect des normes de sécurité n'est en effet pas réalisable dans l'impasse qui n'offre pas d'issue de secours.

Le conseil municipal après en avoir débattu émet, à l'unanimité, un avis favorable à ces propositions.

Agenda :

Rencontre avec le SIVOM LG : jeudi 25 juin 2020 à 18h

Commission urbanisme : jeudi 25 juin 2020 en suivant la rencontre avec le SIVOM

Commission d'appel d'offre : jeudi 2 juillet à 19h

Commission finance : jeudi 16 juillet 2020 à 19h

Mme le Maire lève la séance à 21h45

Le Maire,
C. BERGOGNE

